

## Compte-rendu du Conseil Municipal du Mercredi 09 Mai 2018

Membres présents :

Julien CARNOT, Jean-Yves COMBY, Dominique GRENARD, Marie-Anne LE METAYER, Claude MERCIER, Régine PONCET, Jacques-Hervé RIFFAUD, Benjamin SEVESSAND, Joël VUAILLAT, Alain VUILLERMOZ.

Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :

Michelle PLOCKI (Pouvoir donné à Alain VUILLERMOZ).

Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :

Néant.

Membre(s) absent(s) non excusé(s) :

Néant.

Membres en fonction :	: 11
Membres présents :	: 10
Membres absents excusés avec pouvoir :	01
Membres absents excusés sans pouvoir :	0
Membres absents non excusés :	0

Secrétaire de Séance :

Dominique GRENARD. Adopté à l'unanimité.

Claude MERCIER, Maire, ouvre la séance à 19H07.

### 1) – Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 04 Avril 2018 :

Les modifications suivantes sont proposées :

- Point n° 2 : Budget Commune :

. Sous-chapitre « Vote des taux Taxes Directes Locales » : Jacques-Hervé RIFFAUD propose de modifier : « 3 voix pour une *stabilité* » (au lieu d'une *augmentation*), et de rajouter : « Avant de procéder au vote, certains conseillers rappellent les points suivants :

. Les bases cadastrales sont déjà augmentées par les services de l'Etat, d'un montant correspondant à l'inflation, sans qu'il soit nécessaire de modifier les taux pour cela (cf. « *La revalorisation des bases cadastrales 2018 est ainsi égale au taux de variation, entre Novembre 2016 et Novembre 2017, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit 1,24%.* » - source : Note du 29 Janvier 2018, relative aux principales dispositions concernant le bloc communal, issue de la loi de finances pour 2018, par le département Finances et fiscalité locale de l'AMF).

. Les pensions de retraite et salaires d'un certain nombre de personnes (dont notamment les fonctionnaires de l'Etat, territoriaux et hospitaliers mais aussi d'autres salariés) ne sont pas revalorisés depuis plusieurs années ou très peu et d'un montant inférieur à l'inflation ».

. Sous-chapitre «Vote du Budget Primitif 2018 » : Jacques-Hervé RIFFAUD propose de rajouter : « Avant de procéder au vote, un certain nombre de questions sont posées, dont

celle du montant très élevé, déjà en 2017 et en hausse de plus de 40% en 2018, à savoir le poste n° 615231 (dépenses de fonctionnement relatives à la voirie), d'un montant proposé de 50.000 Euros pour 2018. Ce montant paraît très excessif en comparaison de la faiblesse des investissements dans ce domaine comme dans celui consacré à la mise en accessibilité des espaces publics, pour lequel un programme doit être établi et présenté à la Préfecture ».

- Point n° 5 : Questions diverses :

. Sous-chapitre « Fonctionnement des commissions municipales » : Jacques-Hervé RIFFAUD propose de rajouter :

« Les commissions ne peuvent comprendre que des membres élus du Conseil Municipal, sauf cas très particulier, et sont présidées par le Maire qui est membre de droit.

Les autres instances comprenant des membres non élus (notamment membres d'associations locales) doivent être dénommées comités consultatifs et être présidées par un conseiller municipal (Maire pas obligatoirement membre).

Dans les deux types d'instances, les membres doivent être désignés par le Conseil Municipal et les commissions, comme les comités consultatifs, n'ont pas de pouvoir décisionnel ».

. Sous-chapitre « Commission Route de la Borne au Lion » :

Jean-Yves COMBY propose de modifier : « ... lors de réunions provoquées par *des* riverains... » (au lieu de : les riverains), et de préciser les dates du « porter à connaissance » et de l'arrêté.

Jacques-Hervé RIFFAUD propose de rajouter :

« Pour rappel, après le décès de Francis MORICHEAU en Janvier 2017, le Conseil Municipal a fait l'objet d'un renouvellement partiel (trois nouveaux membres en Février 2017) et toutes les commissions municipales ont été renouvelées lors du premier Conseil Municipal suivant (Claude MERCIER et Jacques-Hervé RIFFAUD ont été désignés par le Conseil Municipal à ce moment-là) ». « Les membres démissionnaires ont été remplacés par Alain VUILLERMOZ et Michelle PLOCKI. La commission a été élargie, sans décision du Conseil Municipal ni désignation des membres... »... « ... Certains élus constatant les problèmes de représentativité et de conflit d'intérêt *qu'entraîne l'élargissement de la commission*, il sera nécessaire que le Conseil Municipal adopte la composition de cette commission *ou de ce comité, comme le prévoient les articles L 2121-22 et L 2143-2 du Code général des collectivités territoriales*. Cette question est renvoyée au prochain conseil ».

« Il a toutefois été précisé que, pour la grande majorité des riverains (si ce n'est l'unanimité), la finalité de la piste alternative est l'ouverture de la route à la circulation ».

« Plusieurs élus ont rappelé *l'intérêt et l'impact économique majeur* du domaine nordique de La Pesse sur *les activités commerciales et associatives*. Les conséquences de ce dossier de la Route de la Borne au Lion *sont* délétères sur la fréquentation du village et certains jugent à cet égard la demande des riverains d'une ouverture à la circulation automobile de la route *recevable mais illégitime*, en répétant leur opposition de principe à l'ouverture de la route, quitte à ce qu'une décision de justice vienne refermer le dossier, si des riverains engagent un recours. *Il est à noter que les riverains de cette voie se sont tous installés environ 15 ans, 25 ans en arrière ou plus, tout en sachant que cette voie n'était pas déneigée pendant la période hivernale*. D'autres ont rappelé que la tentation de l'enlèvement de ce dossier *ou d'un conflit juridique* seront préjudiciables et que le pari de la concertation et de la recherche locale de l'intérêt général est moins risqué.

« Il est rappelé que la voie est d'intérêt communautaire (cf. délibérations CCHJSC du 7 Décembre 2016, C.M. de La Pesse du 21 Décembre 2016 et arrêté préfectoral du 28 Décembre 2016) et qu'à ce titre, la compétence création, aménagement et entretien de la

voirie est attribuée à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, ainsi que le pouvoir de police de la circulation (incluant le déneigement).

Cette disposition a l'avantage de permettre une meilleure efficacité dans la gestion et l'entretien du domaine et du patrimoine routier, de réduire sensiblement les coûts de gestion pour la commune et de prendre une distance avec le caractère affectif du sujet ».

« ...Dans le cas où ce travail ne serait pas poursuivi, un possible recours en justice des riverains pourrait, *s'il leur est favorable*, obliger la commune... »... «...dans la voie poursuivie actuellement d'une recherche de solution *de piste alternative voire d'ouverture de la route*, ou estimant... »... « ...Elle a eu les compte rendus des commissions et y est désormais invitée, *étant maître d'ouvrage* de ce dossier ».

« Enfin, plusieurs élus expriment leur incompréhension, *ou leur désapprobation totale*, devant le démarrage des travaux de déneigement en dépit des conditions climatiques (*qui étaient connues et prévisibles*) le rendant très coûteux, en termes économiques, environnementaux, mais aussi d'image. Certains conseillers ont regretté le fonctionnement retenu pour ces travaux avec une tarification à l'heure de fraise, jugeant qu'il serait *conforme à nos obligations de collectivité publique* de demander au prestataire un devis forfaitaire avant d'engager ces travaux, selon son estimation du temps nécessaire à la conduite de ces travaux, qui aurait permis à la commune de prendre une décision informée et argumentée.

*Il est demandé, par ces élus, de surseoir aux travaux de déneigement, 30 heures soit 4.500,00 Euros ayant été dépensés pour rien, d'attendre plusieurs jours pour reprendre aux environs du 15 Avril avec un devis préalable engageant le prestataire à un résultat pour un coût de l'ordre de 1.000,00 Euros (correspondant au coût total début 2017) ».*

Enfin, Marie-Anne LE METAYER propose de rajouter : « Marie-Anne LE METAYER et Benjamin SEVESSAND se sont retirés de la commission Route de la Borne au Lion lors du Conseil Municipal du 17 Octobre 2017. *Cette démission est intervenue dans un contexte de vives tensions lors de réunions provoquées par les riverains à la Communauté de Communes, en présence de représentants de La Pesse. Il est ressorti très clairement que tous les riverains présents revendiquaient le déneigement de la route. Dans la continuité de la réflexion initiée par Francis MORICHEAU qui souhaitait qu'une médiation soit mise en place pour gérer ce dossier, une réunion a eu lieu au P.N.R. en présence de plusieurs chargés de mission, du Maire de Chézery, de représentants de la commune, du Maire et de membres de la C.C.H.J.S.C. A l'issue de cette réunion, le « porter à connaissance » du Parc a été rédigé et la Communauté de Communes a été missionnée pour faire travailler un juriste sur l'arrêté municipal pris jusqu'alors et jugé indéfendable en cas de procédure judiciaire, un recours gracieux ayant été déposé par Jörg BRETSCHNEIDER fin 2016. Le juriste a rendu sa copie en Octobre 2017 ; celle-ci a été jugée inacceptable par certains membres du Conseil ».*

La nouvelle rédaction est adoptée par 08 voix Pour et 3 Abstentions.

## 2) – Présentation du projet « Alvéoles » pour le Relais des Skieurs :

Suite à la présentation au Conseil Municipal du 20 Mars 2018, Elsa PROST et Julien CARNOT, porteurs du projet « Alvéoles », ont, avec le groupe de travail, affiné les hypothèses du budget prévisionnel, en restant positionnés sur l'optique de développer trois activités complémentaires à l'année (bistrot-cantine, lieu culturel et jardins pédagogiques/expérimentaux puis productifs, les documents de présentation étant disponibles sur l'espace de discussion et de décision Framavox du groupe de travail). Ils reviennent sur

les questions posées par les conseillers municipaux le 20 Mars, notamment sur le modèle économique (tarifs, rémunération prévue, etc....) et le rôle de la commune dans ce projet.

Ils présentent les chiffrages déjà réalisés des fournitures pour les travaux envisagés, ainsi qu'une synthèse sur le modèle des sociétés coopératives d'intérêt collectif. Concernant les interactions avec le projet de Locaux d'activités artisanales de commerce et de services, le groupe de travail « Alvéoles » souhaite échanger avec les artisans et la programmiste pour envisager les opportunités de mutualisation et de renforcement mutuel des deux projets. En ce qui concerne le loyer, des éléments de comparaison sont proposés pour engager la réflexion sur son niveau. Il pourrait également être variable pour permettre le démarrage de cette activité sans réduire le potentiel de recettes pour la commune.

Après avoir répondu à différentes questions sur la complémentarité des activités et le volume horaire qu'elles entraînent, la recherche d'une troisième personne, l'approvisionnement local et la mise en accessibilité du lieu, les porteurs de projet demandent à la commune de prendre une position de principe sur ce projet, de manière à pouvoir travailler conjointement sur les conditions du bail et sur la gouvernance de la coopérative (répartition des voix, etc....) et préparer les travaux et les démarches nécessaires auprès d'autres organismes, afin de tenir le calendrier envisagé (ouverture à partir de Septembre 2018), en précisant que l'établissement du bail et l'adhésion de la commune en tant que sociétaire de la coopérative nécessiteront de nouvelles délibérations.

Julien CARNOT indique qu'il se retirera de la Commission du Relais des Skieurs en tant que conseiller municipal et quitte la salle avec Marie-Anne LE METAYER durant le débat et le vote.

Après débats, le conseil municipal propose de prendre position sur le texte suivant :

« Le conseil municipal :

- approuve le projet du collectif pour la gestion du Relais des Skieurs,
  - invite celui-ci à poursuivre sa finalisation dans ses aspects financier, juridique, administratif et technique,
  - approuve son organisation sous la forme juridique d'une société coopérative d'intérêt collectif,
  - s'engage à apporter son soutien auprès des organismes accompagnateurs et financeurs,
  - s'engage à entreprendre des actions de communication envers les habitants et les parties prenantes de ce projet sur ses supports d'information habituels,
- et ce, si possible, dans des délais compatibles avec un démarrage de l'activité à la rentrée de Septembre 2018 ».

Ce texte est adopté à l'unanimité (9 voix Pour).

### 3) – **Restructuration foncière : Engagement pour les 5 ans à venir** :

Lors d'un conseil municipal précédent, il avait été décidé de surseoir à la réponse relative à la poursuite de l'engagement de la commune par rapport au programme de l'ADEFOR (restructuration foncière, création d'A.S.A., plan de développement des massifs, fruitière forestière) tant que nous n'avions pas connaissance des bilans de l'ADEFOR.

C'est chose faite depuis la participation de Claude MERCIER à la réunion de l'ADEFOR le 02 Mai dernier à SAINT-LAURENT.

Nous rappelons qu'il est demandé à la commune la poursuite de son engagement pour 5 ans, sachant que celle-ci participe depuis maintenant 10 ans et que la cotisation annuelle se monte à 450 Euros.

Le vote de cette délibération se traduit par 2 voix Pour, 7 Abstentions, 2 voix Contre.

Le Maire répondra par la négative à l'ADEFOR.

4) – **Dématérialisation des droits de préemptions avec SCP MILLET & BUSCOZ :**

Les éléments nécessaires n'ayant pas été transmis par la SCP MILLET & BUSCOZ, ce point est supprimé.

5) – **Copropriété : Validation du financement de la réfection de l'étanchéité de la terrasse :**

Dominique GRENARD fait un bref rappel de la chronologie : lors d'une Assemblée Générale de la Copropriété fin 2016, avait été validé le financement de la réfection de l'étanchéité de la terrasse par les différents copropriétaires. Cependant, il avait été décidé également que cette réfection serait différée à l'année 2018 pour des raisons personnelles à certains copropriétaires.

Certains événements sont venus perturber le bon déroulement des choses : divorce de l'un des copropriétaires suivi d'une procédure de surendettement ; mévente de l'appartement dudit copropriétaire. Ces événements ayant rendu ce dernier défaillant, il n'existe d'autre choix aujourd'hui que de procéder à la répartition de la part du copropriétaire concerné sur les autres copropriétaires en fonction des millièmes respectifs, ceci pour faire bon droit à la demande des locataires (stockage de l'épicerie) qui subissent les désagréments de cette situation (infiltration par toiture et inondation du local) depuis trop longtemps.

Pour la commune, cela représenterait un surcoût de 1.619,96 Euros TTC, sachant que la part initiale des travaux pour la commune se monte à 9.374,45 Euros TTC.

Le Syndic, AGIR IMMOBILIER, a mis en place une Assemblée Générale le Mardi 22 Mai prochain afin de proposer la solution aux différents copropriétaires.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à prendre position dans le dossier.  
A l'unanimité, le Conseil adopte cette délibération.

6) – **Journée citoyenne : contenu et organisation :**

- Il est rappelé que la Journée citoyenne se déroulera le Samedi 26 Mai. Le Programme des travaux s'établit comme suit :
  - . Travaux des parcelles.
  - . Nettoyage des abords.
  - . Jean-Marie DOMARD a besoin d'une équipe pour déplacer du bois.
  - . Régine PONCET a besoin d'une équipe pour la plantation des fleurs.

- Organisation :
  - . 08H30 : Accueil café au Relais des Skieurs.
  - . 12H30 : Apéritif offert par la commune.
  - . 13H00 : Repas.
 Une animation sera proposée accompagnée d'une présentation du projet « Alvéoles ». Les travaux se poursuivront l'après-midi si nécessaire. Jean-Yves COMBY est désigné comme référent.

## 7) – Temps de parole aux Commissions :

- Commission « Agriculture/Sylviculture/Environnement » :  
 La réunion de la Commission « Agriculture/Sylviculture/Environnement » s'est tenue le Jeudi 26 Avril dernier. Le compte-rendu de cette réunion a été diffusé.  
 A retenir plus particulièrement la demande d'ouverture de la Commission aux membres extérieurs au Conseil Municipal. A l'unanimité, il est décidé que la Commission s'ouvrira aux membres extérieurs pour autant que le principe soit validé lors du prochain Conseil Municipal. Si c'est le cas, une sollicitation sera lancée dans l'« R » de la Pesse à paraître en suivant.  
 Il est, par conséquent, demandé au conseil de se prononcer sur la validation du principe d'ouverture ainsi que sur sa publicité dans l'« R » de la Pesse et le site de la commune.  
 A 10 voix Pour et 01 Abstention, le Conseil Municipal adopte cette délibération.
- Commission « Tourisme/Activités économiques » :  
 La réunion de la Commission « Tourisme/Activités économiques » s'est tenue le Jeudi 26 Avril dernier. Le compte-rendu de cette réunion a été diffusé.  
 Jacques-Hervé RIFFAUD signale, par rapport au positionnement des panneaux « Station Verte/Village de neige » qu'il est important de ne pas fixer ceux-ci sur les panneaux de signalisation routière.  
 A retenir plus particulièrement la demande d'ouverture de la Commission aux membres extérieurs au Conseil Municipal. A l'unanimité, il est décidé que la Commission s'ouvrira aux membres extérieurs pour autant que le principe soit validé lors du prochain Conseil Municipal. Si c'est le cas, une sollicitation sera lancée dans l'« R » de la Pesse à paraître en suivant.  
 Il est, par conséquent, demandé au conseil de se prononcer sur la validation du principe d'ouverture ainsi que sur sa publicité dans l'« R » de la Pesse et le site de la commune.  
 A 10 voix Pour et 01 Abstention, le Conseil Municipal adopte cette délibération.
- Commission « Voierie/Services techniques/Urbanisme » :  
 La réunion de la Commission « Voierie/Services techniques/Urbanisme » s'est tenue le Lundi 07 Mai dernier. Un compte-rendu complet sera diffusé.  
 Jacques-Hervé RIFFAUD revient sur les points suivants :
  - . Dégradation des routes communales : Il est nécessaire de ne mettre en œuvre qu'une seule catégorie de travaux par exercice. Il est suggéré de prévoir, pour cette année, une campagne d'enduit sur les voies suivantes :  
 Route du cimetière.  
 Route du Berbouiller.  
 Route du Talonnard, en partie.  
 Route de la Croix des Couloirs, en partie.

Prévoir également de l'enrobé à froid pour certains nids de poule.

. Accessibilité : Bien que les normes se soient assouplies, Jacques-Hervé insiste sur la nécessité de se prononcer rapidement sur un engagement de trois années, au moins par rapport à certaines priorités.

. Déneigement : Un point a été fait sur la saison hivernale 2017-2018. L'hiver ayant été rude, le déneigement s'en est ressenti avec une facture globale de 71.500,00 Euros (y compris le temps de travail de l'employé communal).

#### 8) – **Route de la Borne au Lion :**

Suite aux différents débats du Conseil Municipal du 04 Avril dernier, le Maire souhaite recentrer la question et apaiser les esprits.

La proposition d'une réunion publique semble de plus en plus d'actualité afin de rechercher l'avis de la population.

Une remise à plat semble, de toute évidence, indispensable.

Le Maire indique qu'il a sollicité un entretien avec Madame la Sous-Préfète. Celui-ci se tiendra le Mercredi 23 Mai.

La question relative au fait que la route de la Borne au Lion demeure d'intérêt communautaire reste en suspens.

Le sujet est remis au prochain au prochain Conseil Municipal, étant entendu qu'un certain nombre de réponses seront fournies lors de l'entretien de Claude MERCIER à la Sous-Préfecture le Mercredi 23 Mai.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### - **« R » de La Pesse :**

Marie-Anne LE METAYER annonce la mise sous pli du dernier numéro pour le Mercredi 16 Mai.

#### **COMMUNICATIONS :**

- **Invitation du P.N.R. à l'« Après-midi des Elus » à Lajoux le Vendredi 25 Mai à 14H00. Conférence-débat : « Comment mieux faire le lien entre le Parc et ma collectivité ? » et « La GEMAPI, de quoi s'agit-il ? ».**

- **Courrier de Julien ODOUL (Président du groupe Front National à la Région Bourgogne-Franche Comté) relativement à la disparition des services hospitaliers.**

- **Courrier de la D.D.T. : Parc doté d'un SCOT : conséquences sur l'attribution du permis de construire.**

- Invitation du Club Alphonse Gaillard à la conférence « Histoire d'une frontière » le Samedi 12 Mai à 19H00 à la Salle polyvalente des Bouchoux.
- Le Comité de défense et de soutien de l'hôpital de Saint-Claude organise une nouvelle manifestation le Vendredi 18 Mai à Dijon devant le Siège de l'A.R.S.
- L'Amicale de la Vallée du Tacon organise le Trail de la Vallée du Tacon le Dimanche 27 Mai.
- Courrier émanant du P.N.R. informant d'une distribution gratuite d'ampoules LED.
- Courrier du SIDEC relativement au renouvellement de l'adhésion au service e.lum.
- Le Judo-Club de Saint-Claude demande une participation financière de la part de la commune.
- Courrier de la Chambre d'Agriculture du Jura sur la modification simplifiée du P.L.U.
- Invitation de Clément PERNOT et Chantal TORCK à la remise des prix « Villes et villages fleuris » à Lons-le-Saunier le Vendredi 18 Mai à 18H00.
- Mail de Lionel METEAU nous informant qu'il manque encore 3.000,00 Euros pour le financement de la dernière étape de la Traversée des Alpes des jeunes. Le Relais des Skieurs sera mis à disposition (perception uniquement des charges) le Dimanche 17 Juin pour une journée de fabrication et vente de lasagnes, vente de petite restauration et diverses animations.
- Carte de remerciements de la part de Chantal et Patricia VUILLERMOZ à l'occasion du décès de leur papa Roger.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au Lundi 11 Juin 2018 à 19H00.

**Alain VUILLERMOZ présente sa démission au Conseil Municipal.**

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL à 23H35.